

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00457 Numéro SIREN : 801 068 768 Nom ou dénomination : A.D. BARBOUX
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt 13297

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société :			Adresse du siège social :			
AD BARBOUX 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS France			1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS 13297			
SIRET 80106876800010						
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :						
SIRET :						
B ACTIVITE						
Activités exercées			MAÇON.GENERALE + GROS OEUVRE			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case						
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
		Bénéfice imposable à 15 %	5 039	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
				PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.						
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %						
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC						
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre						
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :						
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :						
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA EVOLUTION 15.5						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :			
Tél :			Société anonyme par actions simplifiée A.B.C.E 31 rue de provins 77970 JOUY LE CHATEL Tél : 0164012909			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :			
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA			Date : 29042022 Lieu : QUIERS Qualité : P.D.G. Nom du signataire : M BARBOUX DANY			

*Certifié
Conforme.*

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS

SIREN

8 0 1 0 6 8 7 6 8

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 1

ACTIF

Brut
1

Amortissements-Provisions
2

Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *	010		012		
			Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	33 066	030	17 333	15 733
	Immobilisations financières * (1)			040		042		
			Total I (5)	044	33 066	048	17 333	15 733
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	3 636	062		3 636
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	585	066		585	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	5 362	070		5 362
		Autres* (3)		072	3 903	074		3 903
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15	
	Disponibilités		084	16 554	086		16 554	
		Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	30 055	098		30 055		
Total général (I + II)		110	63 121	112	17 333	45 788		

PASSIF

Exercice N NET
1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	1 000
	Écarts de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	100
	Réserves réglementées*					130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131)	132	
	Report à nouveau					134	
	Résultat de l'exercice					136	4 248
	Provisions réglementées					140	
	Total I					142	5 348
Provisions pour risques et charges					Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	15 565
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	4 590
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169 11 929)	172	20 284
	Produits constatés d'avance					174	
	Total III					176	40 439
Total général (I + II + III)					180	45 788	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	15 320
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	17 217
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	81 082			
	Production vendue	Biens	215		214				
		Services*	217		218	130 597			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	211 680			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	2 421			
	Variation de stock (marchandises)*				236	(3 636)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	71 072			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	62 299			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	5 64	244	981			
	Rémunérations du personnel*				250	51 425			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 985			
	Dotations aux amortissements*				254	4 501			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	206 048		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 632			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	558			
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	69		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	756			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	4 248			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 248	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	756			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	34			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350			
	Dont divers		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645					
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648					
	Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990					
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	5 039	354
						Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	5 039	372	
					Déficit col. 2				

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]



Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 783	442	800	444		446	3 583	
	Installations générales agencements divers	450	566	452		454		456	566	
	Matériel de transport	460	12 500	462	16 417	464		466	28 917	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	15 849	492	17 217	494		496	33 066	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 613	532	1 97	534		536	2 810
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 66	542		544		546	5 66
	Matériel de transport	550	9 653	552	4 304	554		556	13 957
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	12 832	572	4 501	574		576	17 333

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	

Immobili- sations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme* ⑤		Long terme					
											19% ⑥		15% ou 12,8% ⑦		0% ⑧	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾					579	Régularisations			590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX

Néant ☒ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	211 680	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	211 680	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	3 636	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3 636	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	79 063	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	53 183	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	3 545	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	135 792	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 79 524
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	79 524	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	211 680	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	01012021 160 au 31122021
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARBOUX Prénom(s) DANY

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 22081975 N° Département 77 Commune MELUN Pays FR

Adresse : N° 1 Voie IMPASSE DU PRESBYTERE

Code Postal 77720 Commune QUIERS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012021

ET CLOS LE 31122021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée AD BAR

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A QUIERS, le 29042022

Signature,

Nom et qualité du signataire

M BARBOUX Dany P.D.G.

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

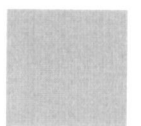
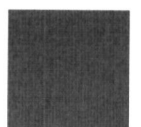
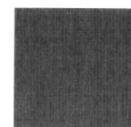
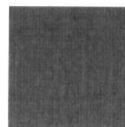
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

Annexe



Immobilisations - Amortissements

AD BARBOUX

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 29/04/22
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 783	800		3 583
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	12 500	16 417		28 917
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				

TOTAL GÉNÉRAL	15 849	17 217		33 066
----------------------	---------------	---------------	--	---------------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 613	197		2 810
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	9 653	4 304		13 957
Autres immobilisations corporelles				

TOTAL GÉNÉRAL	12 832	4 501		17 333
----------------------	---------------	--------------	--	---------------

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

AD BARBOUX

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 29/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--



Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle AD BARBOUX

Au capital de 1 000 €

Siège social : 1 IMPASSE DU PRESBYTERE – 77720 QUIERS

n° SIREN : 801 068 768 00010 RCS MELUN

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique

du 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 7 juillet ,

A 15 heures.

L'associé de la société AD BARBOUX, SASU au capital de 1 000 euros divisés en 10 part sociale, dont le siège social est 1 impasse du Presbytère – 77720 QUIERS, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. BARBOUX Dany, Président Directeur Général.

Sont présents :

- M. BARBOUX Dany, propriétaire de 1 part sociale, numérotées de 01 à 10 ;

Soit au total 1 associés présent ou représenté, totalisant 100 pour cent des parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2021 et quitus à la Direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2021
- ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

137

- une copie de la lettre adressée à chaque associé

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa direction au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 248 euros de la manière suivante :

Dividendes distribués :	4 248 euros
Report à nouveau antérieur :	0 euros
Solde du report à nouveau :	0 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

139

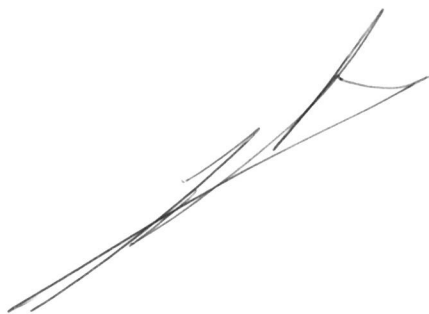
Troisième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. BARBOUX Dany pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

M. BARBOUX Dany – Le Président Directeur Général

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape, likely representing the name 'Dany Barboux'.

RAPPORT DE GESTION

**CONCERNANT LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU
31.12.2021**

AD BARBOUX

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

au capital de 1 000 €

Siège social :

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du code du commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1 – Etablissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

2 – Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

Notre activité se maintient malgré les difficultés que nous avons pour trouver des matériaux et surtout l'augmentation de ces derniers. Nous espérons que ce coût supplémentaire, qui ne cesse de progresser ne gênera pas la signature de nos futurs chantiers.

Nous avons acheté deux nouveaux Renault master, en octobre 2021, financés par des emprunts contractés auprès du crédit mutuel.

Nous avons eu un contrôle URSSAF en 2022, portant sur les années 2019 – 2020 et 2021. Nous avons eu une régularisation de 525 € pour les trois années portant essentiellement sur la réduction de charges (enchaînement de CDD de M. PLATEAU).

Nous avons pris en renfort, M. BARBOUX Antoine en CDD pour la période d'été.

M. BARBOUX Dany touchera un salaire à plein temps de 1 953.24 € brut par mois pour l'année 2022.

3 – Convention réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code du commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4 – Affectation du résultat

Le résultat net comptable de l'exercice est de 4 248 €.

- Report à nouveau antérieur : 0 euros
- Solde du report à nouveau : 0 euros

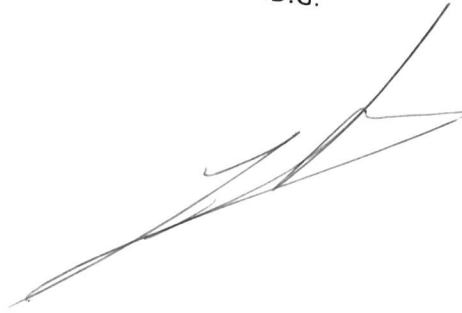


- 4 248 € seront distribués en dividendes à M. BARBOUX Dany en totalité. Ils sont disponibles à compter de ce jour. Le montant des revenus distribués est éligible, en totalité, à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence

M. BARBOUX Dany

Le P.D.G.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'D. Barbox', written over a horizontal line.

